



Port de Bruxelles
Haven van Brussel

RAPPORT ANNUEL 07

Présenté à
l'assemblée générale
des actionnaires
le 30 mai 2008
15^e exercice social



UN PORT
AU SERVICE DE
L'ENVIRONNEMENT



UN PORT
SOCIAL



UN PORT
ÉCONOMIQUE



SOMMAIRE



Le Port de Bruxelles, quinze ans au service du développement durable	04
Des activités portuaires à haute valeur ajoutée	05
Objet social du Port de Bruxelles	06
Conseil d'administration	07
Direction et services	08
Le personnel du Port en 2007	09
<hr/>	
Trafics 2007	10
Le terminal à conteneurs: subsidés approuvés et lancement d'un appel à candidature	12
Le Port de Bruxelles continue ses efforts en faveur de la mobilité	13
Impact socio-économique du Port de Bruxelles: 350 entreprises - 13000 emplois directs et indirects	14
Le Port de Bruxelles se dote d'un plan interne d'urgence et le teste avec succès	15
Un Port au service de tous - Activité économique et usagers récréatifs	16
Carcoke et BILC, deux projets phares qui ont connus de nouvelles avancées en 2007	17
Attribution des concessions pour les trois terrains de l'avant-port	18
Gestion et développement du domaine portuaire	19
<hr/>	
CEPB: 50ème anniversaire et signature officielle de la Charte pour le développement du Port de Bruxelles	20
Une année de visibilité renforcée pour le Port de Bruxelles	21
<hr/>	
Rapport du commissaire à l'Assemblée générale	28
Proposition à l'Assemblée générale de statuer sur les points de l'ordre du jour	31
I. Bilan au 31 décembre 2007	32
II. compte de résultats au 31 décembre 2007	34
III. annexes au bilan et compte de résultats	36
IV. bilan social	41
IV. règles d'évaluation	43
VI. composition du capital au 31 décembre 2007	44

LE PORT DE BRUXELLES, QUINZE ANS AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Vous le verrez en parcourant ce rapport annuel, l'année 2007 a été, une fois de plus, fructueuse pour le Port de Bruxelles. Nous avons œuvré, au cours de cette année, à poursuivre le développement de la place portuaire bruxelloise, afin de renforcer encore le rôle important qu'elle joue, tant en termes d'emplois que d'économie, pour notre région. Nous nous sommes également efforcés de renforcer la notoriété d'un port dont les bienfaits ne sont sans doute pas encore assez connus des Bruxellois.

Nous voudrions rappeler que la Région de Bruxelles-Capitale est reconnue comme l'une des plus performantes d'Europe sur le plan économique, mais qu'elle conserve en revanche un taux de chômage très important. L'étude menée par Actiris et la Banque Nationale souligne la contribution essentielle des

activités du port à l'emploi bruxellois. Ainsi, le secteur portuaire à Bruxelles constitue un réservoir d'emplois de première importance, puisque 13 000 emplois directs et indirects sont générés par l'activité portuaire bruxelloise. Soulignons que dans le secteur portuaire et logistique, environ 60 % des emplois ouvriers sont des emplois bruxellois, ce qui est particulièrement remarquable. Par contre, la présence des femmes dans les métiers portuaires reste encore trop faible et nous prendrons des mesures pour encourager une féminisation de ces emplois.

Nous avons pu développer, au fil des années, une collaboration fructueuse entre les entreprises et l'autorité portuaire. Les synergies créées entre les acteurs privés et les pouvoirs publics nous permettent de favoriser une augmentation de l'activité économique, et donc de créer plus de valeur ajoutée et d'emplois et d'améliorer la formation professionnelle.

Au cours de cette année 2008, nous avons décidé de mettre l'accent sur le rôle du port de Bruxelles en tant que promoteur actif d'un développement durable pour notre région; vous verrez que ce rapport annuel est articulé autour de ce thème.

A ce titre, quelques exemples chiffrés peuvent être cités: l'activité portuaire à Bruxelles, ce sont 385 000 camions en moins dans la ville, soit plus de 1 000 par jour, et 90 000 tonnes de rejets de CO₂ économisées chaque année.

Le port est un atout essentiel de développement durable c'est-à-dire des investissements durablement profitables à la communauté, des politiques systématiques d'amélioration durable de la qualité de l'environnement et de la mobilité, un bien-être durable pour ceux qui vivent et qui travaillent dans notre région. Ces trois composantes du développement durable sont au cœur de l'activité portuaire à Bruxelles.

C'est pourquoi il nous a semblé important, l'année où nous célébrerons le quinzième anniversaire de la société régionale du Port de Bruxelles, que nous mettions l'accent sur cet aspect de notre activité afin de poursuivre dans la voie d'un développement durable de notre région au profit de ses habitants, de ses travailleurs et de ses entreprises.

Laurence Bovy,
*Présidente
du Conseil
d'Administration*



Piet Coenen,
*Vice-Président
du Conseil
d'Administration*



Charles Huygens,
Directeur général f.f.



Alfons Moens,
*Directeur général
adjoint f.f.*



Sur le plan des performances de l'activité portuaire, l'année 2007 a marqué un nouveau record pour le Port de Bruxelles depuis la création de la société régionale. Ces bonnes performances sont particulièrement importantes puisqu'elles concernent notamment les tonnages transbordés au port de Bruxelles en termes de valeur ajoutée.

Car si le transport par la voie d'eau a des avantages indéniables pour favoriser la mobilité, l'activité économique et le respect de l'environnement, elle est surtout importante, dans une région comme Bruxelles où le chômage touche encore trop de personnes, pour l'emploi. Et c'est précisément la valeur ajoutée de l'activité portuaire qui crée la richesse et l'emploi. En augmentant la valeur ajoutée des échanges portuaires à Bruxelles, ce sont donc les Bruxellois qui en sont les premiers bénéficiaires, puisque cela signifie plus d'emplois.

Voilà pourquoi nous sommes particulièrement fiers des performances spectaculaires du terminal à conteneurs depuis sa relance. Le succès de cet outil, qui est précisément l'un des exemples de création de valeur ajoutée au port de Bruxelles, nous conforte dans nos choix stratégiques.

Nous sommes convaincus que nous devons poursuivre nos efforts pour accroître encore le poids du port de Bruxelles dans l'économie bruxelloise. C'est pourquoi nous avons poursuivi, au cours de l'année écoulée, notre travail pour faire aboutir les grands chantiers du port de Bruxelles.

Dans le cas du BILC, nous avons créé, avec nos partenaires français de Sogaris, la société anonyme BILC, qui sera chargée de gérer et de développer l'activité de ce centre logistique de dernière génération. Nous avons bien entendu veillé à faire avancer ce dossier tout en respectant nos engagements en faveur d'une intégration urbaine optimale de ce nouveau centre logistique : un jury a sélectionné l'architecte qui sera chargé de la construction de ce centre, avec un cahier des charges très précis en vue de l'intégrer au mieux dans son environnement.

Nous avons aussi connu des avancées importantes dans le projet Carcoke, puisque nous avons procédé à l'attribution de la concession de travaux publics et d'exploitation du site au consortium Katoen Natie-Jan De Nul-Envisan. Ce groupement sera dans un premier temps chargé de la dépollution du site, puis de son aménagement et de son exploitation en tant que centre logistique maritime, à l'entrée nord du port de Bruxelles.

Nous sommes confiants que cette année 2008, au cours de laquelle nous célébrerons le quinzième anniversaire de la création de la société régionale du Port de Bruxelles, verra se poursuivre le développement de notre port, et que les projets ambitieux que nous avons entrepris il y a maintenant quelques années, connaîtront des avancées significatives en vue de la poursuite de la modernisation du port de Bruxelles.



OBJET SOCIAL DU PORT DE BRUXELLES

Le Port de Bruxelles est chargé de la gestion, de l'exploitation et du développement du canal, du port, de l'avant-port, des installations portuaires et leurs dépendances dans la Région de Bruxelles-Capitale.

Organisme d'intérêt public doté de la personnalité juridique, le Port de Bruxelles compte quatre groupes d'actionnaires dont les parts sont réparties comme suit :

- La Région de Bruxelles-Capitale, qui détient 58,05 % du capital ;
- La Ville de Bruxelles, qui détient 33,40 % du capital ;
- Les 8 communes bruxelloises actionnaires de l'ancienne Société du Canal (Molenbeek-St-Jean, Schaerbeek, St-Gilles, Anderlecht, St-Josse-ten-Noode, Ixelles, Koekelberg, Etterbeek) qui détiennent ensemble 4,88 % du capital ;
- La s.a. Bruxelles-Infrastructures-Finances, filiale de la Société Régionale d'Investissement de Bruxelles, qui détient 3,67 % du capital.

ADRESSES UTILES:

Siège administratif du Port:

Place des Armateurs, 6
1000 Bruxelles
Tél. +32 2/420.67.00
Fax +32 2/420.69.74
portdebruxelles@port.irisnet.be
www.portdebruxelles.be

Capitainerie du Port:

Rue de l'Avant-port, 2 bte 1
1000 Bruxelles
Tél. +32 2/247.91.20
Fax +32 2/215.32.66
capitainerie@port.irisnet.be

Adresses e-mail:

chuygens@port.irisnet.be
amoens@port.irisnet.be
pmatthis@port.irisnet.be
goriger@port.irisnet.be
bgarcez@port.irisnet.be
rreekmans@port.irisnet.be
atkindt@port.irisnet.be
ldelprat@port.irisnet.be

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Présidence

Fabrice CUMPS ¹	F
Laurence BOVY ² (1)	F

Vice-Présidence

Rohnny BUYENS ¹	N
Piet COENEN ² (2)	N

Administrateurs

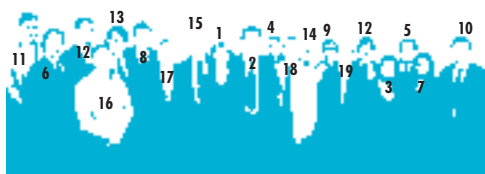
Fatima ABID ² (3)	F
Mustafa AMRANI ² (4)	F
Abdallah BOUSTANI ⁴ (5)	F
Frédéric CRICKX ² (6)	F
Willy DECOURTY ³	F
Khadija EL HAJJAJI (7)	F
Ahmed EL KTIBI ¹	F
Jan GYPERS	N
Philippe ITSCHERT ¹	F
Charles JONET ¹	F
Michel LEMAIRE (8)	F
Jean-Louis MAZY (9)	F
Didier NOLTINCX (10)	F
Arnaud PINXTEREN (11)	F
Kim STRAUVEN	N
Gert VAN der EEKEN (12)	N
Johan VAN LOOY (13)	N
Jean-Paul VAN STEENBERGHE (14)	N
Serge VILAIN (15)	F
Didier WAUTERS (16)	F

Fonctionnaires dirigeants

Charles HUYGENS (17)	F
Alfons MOENS (18)	N

Commissaires du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale

Julie LUMEN	F
Pierre DEJEMEPPE ⁵ (19)	F
Raf DEVOS	N



¹ jusqu'au 30 mars 2007

² à partir du 31 mars 2007

³ jusqu'au 15 février 2008

⁴ à partir du 16 février 2008

⁵ en remplacement de Julie Lumen du 1^{er} janvier 2008 au 14 avril 2008





DIRECTION ET SERVICES

DIRECTION GÉNÉRALE : **Charles HUYGENS**, Directeur général f.f.

ir. Alfons MOENS, Directeur général adjoint f.f.

Direction technique

ir. Alfons Moens
Ingénieur-Directeur

Études et travaux voie d'eau

Réalisation et maintenance bâtiments

Travaux et maintenance canal

Electro-mécanique

Environnement

Direction juridique

Philippe Matthis
Directeur

Contentieux

Avis juridiques

Gestion des contrats

Marchés publics

Assurances

Direction Marketing & Développement

Geneviève Origer
Directeur

Développement

Études économiques et statistiques

Urbanisme

Communication

Direction administrative

Ann t'Kindt
Directeur

Personnel

Service social

Accueil

Direction commerciale

Bernard Garcez
Directeur

Concessions et locations de terrains, bureaux, entrepôts

Remembrements et extension du domaine portuaire

Autorisations

Direction financière

Rainier Reekmans
Directeur

Gestion financière et informatique

Comptabilité analytique et budgétaire

Nouvelles technologies de l'information

Capitainerie

Luc Delprat
Capitaine de Port

Navigation

Sécurité sur la voie d'eau

Ouvrages d'art

Perception

LE PERSONNEL DU PORT EN 2007

Khadija ABENAISSATI - Bénédicte ADAM - Zakaria AKEL - Songül AKIN - Hayat AL MORABET - Brahim AMRAOUI - Nadia ARIDJ - Jean ASSELMAN - Mohamed BADAOUJ JAHMI - Eric BAEYENS - Lucienne BAEYENS - Claudio BASIGLINI - Jacques BASTIDE - Luc BERCKMANS - Jean-Louis BLOMMAERT - Isabelle BODART - Albert BORREMANS - Fabienne BRACKE - Chantal BRUTIN - Anthony CALLENS - Mounir CHAFROUD - Nathalie CHARON - Aïcha CHERIGUENE - Olivier CLIQUET - Erik COOREVITS - Marc DAMANET - Marie-Anne DAUNE - Nicole DE CONINCK - Christiaan DE CUBBER - Isabelle de GHELDERE - Bertrand de HEMPTINNE - Luc DE METSENAERE - Dirk DE MEYER - Martine DE NORRE - Dirk DE PRINS - Alfons DE ROY - Danielle DE SMEDT - André DE SMET - Suzanne DEDECKER - Line DELCOIGNE - Philippe DELCOMMUNE - Luc DELPRAT - Michel DELRIVIERE - Eric DELVALLEE - Louis DELVALLEE - Roland DELVALLEE - Claude DEMELENNE - Jean-Paul DENAYER - Philemon DENEFF - Emile DIET - Hafida DRAOUI - Anja DURANT - Laurence FIEVEZ - Marthe FLORQUIN - Thierry FRAIGNEUX - Roger FRONCZIK - Bernard GARCEZ - Marine GODEAU - Sylvain GODFROID - Thierry GOOSSENS - Gaëtan GOUDMAEKER - Caroline GRILLET - Philippe GROULT - Marc HELMAN - Eric HEYLIGHEN - Camille HOFF - Charles HUYGENS - Paul JENARD - Bernard LACROIX - Mounir LAHANI - Johan LEPEZ - Monique L'HOIST - John LIEKENS - Philippe LIENARD - Denis LOUSBERG - Vanessa LURQUIN - Chico LUZOLO NLANGU - Patrick MAGUIN - Constant MANNAERTS - Bettina MARCOUX - Carine MARCOUX - Ciriack MASSIMANGO - Paul MATTENS - Philippe MATTHIS - Morad M'ELLAM - Denis MERTENS - Gérard MIDAVAINÉ - Alfons MOENS - Anne MOMMENS - André MOONS - Maria MOTTARD - Johan OPSOMER - Thierry ORBAN - Geneviève ORIGER - Domenico PASCUZZI - Rudi PIZARRO - Nico RAEMDONCK - Rainier REEKMANS - Stéphane RONGE - Catherine ROORYCK - Mary Elizabeth RUBIÑOS CASTILLO - Faramarz SABZALIZADEH - Pascal SCULIER - Omar SERROKH - Sabriye SILIG - Dany STROEIJBANS - Valérie TANGHE - Yves TASSIGNON - Marcel TILMANNE - Ann T'KINDT - Mohamed Wafid TOUNSI - Denis TOUSSAINT - Daniël VAN DE PUTTE - Fabien VAN DEN BOSSCHE - Jeff VAN DER AUWERA - Frédéric VANDEGUCHT - Bernard VAN KOMEN - Eddy VAN MEENEN - Guy VANDECASTEELE - Eddy VANDENHEUVEL - Alain VANDERMAELEN - Sabrina VANGENECHTEN - Nathalie VANSIPPE - Stefan VERBEECK - Marc VERBIST - Patrick VINDELINCKX - Henry-Paul VUNGBO BONGO YAWALLY - Pierre WARNON - Luc WEYERS - Pierre WIELKI - Ariane WOUTERS



TRAFIC PAR VOIE D'EAU AU PORT DE BRUXELLES POUR L'ANNÉE 2007: NOUVEAU RECORD POUR LES TONNAGES, LA VALEUR AJOUTÉE ET LE TRANSBORDEMENT DE CONTENEURS

- 7,5 millions de tonnes
- 875 000 camions en moins dans la ville chaque année
- 1000 camions par jour en moins dans la ville

En 2007, les trafics générés par le port de Bruxelles ont atteint un nouveau record, dépassant le seuil historique des 4,3 millions de tonnes en trafic propre. Grâce à ce résultat, le trafic par voie d'eau confirme son ancrage proche des 7,5 millions de tonnes, compensant le tassement accusé par le trafic de transit. Quant aux trafics conteneurisés, ils ont progressé de 42%, pour dépasser les 17.000 EVP.

La progression des trafics pondérés en termes de valeur ajoutée portuaire est quant à elle encore plus remarquable puisqu'elle atteint 7% et s'établit maintenant à près de 5 millions et demi de tonnes.

TRAFIC PROPRE PAR CATÉGORIE DE MARCHANDISES

Les matériaux de construction confirment une fois de plus leur suprématie dans les trafics portuaires, avec une progression de 12% et un accroissement de part de marché de 2%.

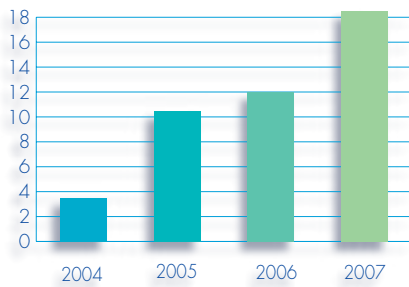


TRAFIC GLOBAL (en milliers de tonnes)			
	2007	2006	2000
Trafic propre Bruxelles	4 317	4 200 +3%	3 455 +25%
Transit	3 108	3 198 -3%	2 445 +27%
Total	7 425	7 398 +0,4%	5 900 +26%

TRAFICS PONDÉRÉS			
	2007	2006	2000
Tonnages bruts (en milliers de tonnes)	4 317	4 200 +3%	3 455 +25%
Tonnages pondérés (en milliers de tevs)	5 451	5 073 +7%	4 084 +33%

Tevs: tonnes équivalentes vracs secs

Évolution de l'activité du terminal à conteneurs



Les produits pétroliers ont continué de pâtir de conditions climatiques clémentes en 2007 et du prix élevé du baril de brut.

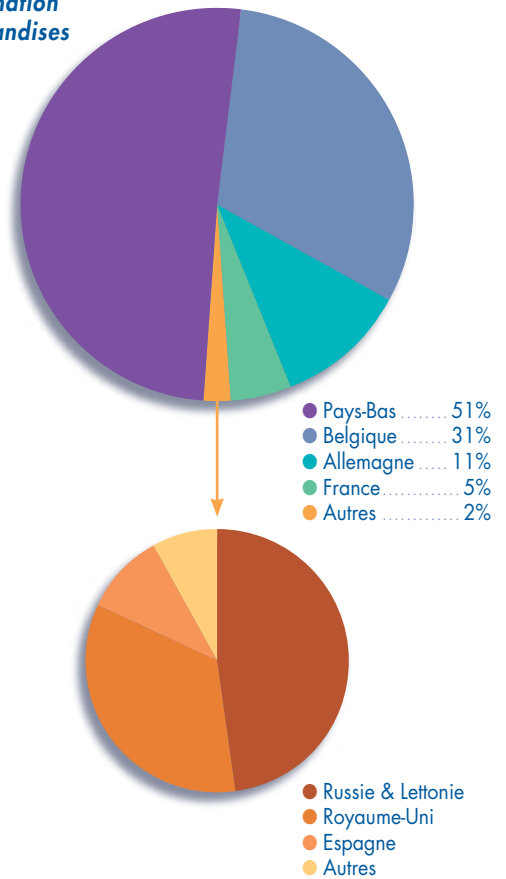
PERFORMANCES DÉCEVANTES POUR LE TRAFIC MARITIME

Le trafic maritime accuse une forte baisse par rapport à 2006, pour se retrouver au niveau de 2005. Le port de Bruxelles a perdu quelques trafics maritimes importants, notamment à cause du recours aux conteneurs, de plus en plus fréquent pour le transport de certaines marchandises.

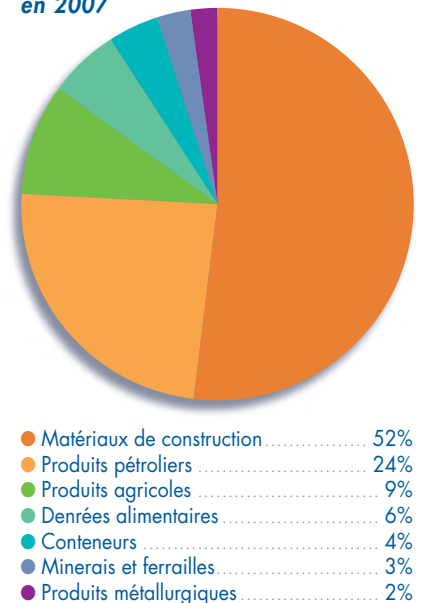
TERMINAL À CONTENEURS

L'activité du terminal à conteneurs confirme quant à elle sa croissance continue depuis la relance de cet outil, avec un taux de croissance de 42% et un résultat final de 17.085 EVP. Ces performances s'accompagnent d'une diversification importante du portefeuille de clients.

Pays d'origine et de destination des marchandises



Répartition du trafic propre en 2007



TRAFIC FLUVIAL ET MARITIME (en milliers de tonnes)			
	2007	2006	2000
Fluvial	4 246	4 090 +4%	3 255 +30%
Maritime	71	110 -30%	200 -65%
Trafic propre	4 317	4 200 +3%	3 455 +25%

ÉVOLUTION PAR CATÉGORIES DE PRODUITS (en milliers de tonnes)			
	2007	2006	2000
Matériaux de construction	2 291	2 035 +12%	1 773 +29%
Produits pétroliers	1 036	1 211 -14%	918 +13%
Produits agricoles	370	353 +5%	373 -1%
Denrées alimentaires	261	245 +6%	247 +6%
Minerais & ferrailles	152	117 +30%	0 -
Divers (conteneurs)	133	183 -27%	74 +80%
Produits métallurgiques	73	53 +37%	66 +10%
Autres	1	3 -71%	4 -77%
Total	4 317	4 200 +3%	3 455 +25%

TERMINAL A CONTENEURS : SUBSIDES APPROUVÉS ET LANCEMENT D'UN APPEL A CANDIDATURES

Soutien au développement
du transport par voie d'eau
Favorise la création
de valeur ajoutée

L'année 2007 a vu l'approbation par la Commission européenne de l'allocation de subsides destinés à encourager le développement du transport par voies navigables en Belgique. Ces aides soutiendront les entreprises de transport exploitant des services réguliers au départ et à destination du port de Bruxelles. Le régime d'aide couvre la période 2007-2009 et son montant s'élève à un total de 450.000 €, soit 150.000 € par an, financé grâce à une dotation de la Région de Bruxelles-Capitale.

Dans le cadre du régime d'aide concerné, des subventions seront octroyées à des entreprises qui exploitent un ou plusieurs services de transport de conteneurs par voie d'eau à partir d'un terminal situé à Bruxelles. L'aide sera accordée aux exploitants d'une ligne régulière, que ce soit une ligne existante (augmentation de fréquence) ou une nouvelle ligne régulière.

Par ailleurs, un appel à manifestation d'intérêt a été lancé par le Port de Bruxelles pour le renouvellement de la concession d'exploitation du terminal à conteneurs. Une décision d'attribution sera rendue dans le courant de l'année 2008.



LE PORT DE BRUXELLES CONTINUE SES EFFORTS EN FAVEUR DE LA MOBILITÉ

Diminution de la pression
automobile à Bruxelles
Réduction de la pollution

Depuis plusieurs années, le Port de Bruxelles dispose d'un plan de transport afin d'encourager une mobilité alternative pour ses employés et ouvriers.

En 2007, le concept de "vélo de fonction" a été mis sur pied, il consiste en l'attribution d'un vélo, pris en charge par le Port de Bruxelles, pour les travailleurs s'engageant à se rendre sur leur lieu de travail à vélo.

Plusieurs services du Port de Bruxelles utilisent par ailleurs la bicyclette pour les déplacements quotidiens de leurs agents dans le cadre de leurs missions.

Ainsi, les stewards, chargés de la surveillance du domaine portuaire, parcourent chaque jour le domaine portuaire à vélo.

Ces efforts en matière de mobilité et de réduction de la pollution cadrent parfaitement avec les missions du Port de Bruxelles, puisque la promotion du transport par la voie d'eau contribue également à une diminution considérable de la pollution atmosphérique et de la pression automobile au sein de la région.

Enfin, les sportifs du Port de Bruxelles ont pu, au cours de l'année 2007, exercer leurs talents de grimpeurs à l'occasion de la participation d'une équipe du port de Bruxelles à la course de l'Ardéchoise, au travers de l'Ardèche en France. L'ensemble du personnel du Port a pu également participer à une journée de "team building" organisée à Durbuy.



Une équipe du Port de Bruxelles participe à l'Ardéchoise.
André De Smet & Charles Huygens



Louis Delvallée,
Miguel Derriks,
Yves Tassignon,
Philippe Matthis & Patrick Maguin

IMPACT SOCIO-ÉCONOMIQUE DU PORT DE BRUXELLES:

350 ENTREPRISES

13 000 EMPLOIS DIRECTS ET INDIRECTS

Le port de Bruxelles
= réservoir d'emplois
pour Bruxelles
Poumon économique



L'année 2007 a vu la publication des résultats de la troisième étude sur le poids socio-économique des entreprises implantées sur le domaine du Port de Bruxelles. Avec 350 entreprises et 13 000 emplois directs et indirects, les chiffres de cette étude démontrent, une fois de plus, que la zone portuaire bruxelloise est un pôle économique régional de premier plan et un « secteur porteur de croissance et d'emploi » pour la Région de Bruxelles-Capitale.

EMPLOI

L'emploi indirect généré par les activités portuaires est estimé à 7 715 postes de travail. L'emploi global, direct et indirect, créé par l'activité portuaire à Bruxelles est estimé à près de 13.000 unités.

Le Port de Bruxelles a par ailleurs participé activement à la création du Centre de Référence logistique, qui a pour but d'offrir des formations dans un secteur où les possibilités d'emplois sont nombreuses. Ces formations seront organisées en collaboration avec des entreprises logistiques, afin d'offrir des qualifications cadrant avec les besoins de métiers en mutation rapide et permanente.

ENTREPRISES

L'étude recense près de 350 entreprises actives sur le domaine portuaire bruxellois, un chiffre supérieur à celui observé par la dernière étude (2001). 87% de ces entreprises sont des PME ; la taille moyenne actuelle des entreprises portuaires est de 33 travailleurs par entreprise.

Reflet d'une évolution de l'économie portuaire, le taux d'entreprises membres d'un groupe a progressé significativement en 5 ans, passant de 40 à 64%. L'ancrage bruxellois de ces entreprises reste pourtant fort : pour 74% d'entre elles, leur centre de décision se situe en Région bruxelloise et pour 66% d'entre elles, il se trouve dans la zone portuaire même.

BOURSE DE L'EMPLOI

Une bourse de l'emploi a été organisée au port de Bruxelles en 2007. Cette première édition de la bourse rassemblait une quinzaine d'entreprises actives sur le domaine portuaire bruxellois, offrant une centaine de postes dans des secteurs variés. Cette bourse a rencontré un grand succès, réunissant de nombreux visiteurs et leur permettant un contact direct avec des employeurs potentiels. Une nouvelle édition de cet événement est prévue au mois de juin 2008.



LE PORT DE BRUXELLES SE DOTE D'UN PLAN INTERNE D'URGENCE ET LE TESTE AVEC SUCCÈS

Sécurité du domaine portuaire et de son environnement



Laurence Bovy, Véronique Paulus de Châtelet et Charles Huygens lors du test du PIU

Le Port de Bruxelles s'est doté d'un plan interne d'urgence, qui a été testé au cours de l'année 2007. Ce plan a été conçu pour assurer une coordination optimale des différents services de secours en cas d'accident sur le domaine portuaire bruxellois. Le plan tient bien évidemment compte des spécificités portuaires.

L'exercice a réuni trois des cinq disciplines, à savoir le SIAMU, la police et la protection civile. L'exercice consistait à simuler un incendie à bord d'une péniche transportant une cargaison à risques, sur une partie

de la voie d'eau large et peu accessible, au bassin Vergote. Les services d'urgence devaient ramener le bateau à quai et maîtriser le sinistre. Le sinistre fictif a été traité en temps réel et selon les procédures prévues par le Plan interne d'Urgence. La réalisation de ce Plan d'urgence a coûté 150 000 €, financée intégralement sur fonds propres par le Port.

GESTION PAR PROJETS

Le Port de Bruxelles a également décidé, au cours de l'année 2007, de poursuivre le système des groupes de projets pour la gestion de certaines tâches bien précises, dans le but de favoriser un fonctionnement transversal de l'institution. Ainsi, les thèmes traités par les nouveaux groupes de projets sont les suivants: développement durable, égalité des chances et diversité, énergies alternatives, suivi de la législation européenne et terminal à passagers.

EMPLOI DES JEUNES

Le Port de Bruxelles a également souhaité renouveler l'engagement de plusieurs jeunes à la recherche d'un emploi dans le but de leur offrir une expérience professionnelle bénéfique à leur développement. Ainsi, sept jeunes se sont vus offrir un contrat d'un an dans les différents services du Port de Bruxelles. Le Port de Bruxelles s'est engagé à leur offrir un vrai travail, tout en assurant une formation pendant leurs heures de service. Le Port de Bruxelles souhaite ainsi s'intégrer aux efforts de la Région en faveur d'une réduction du chômage.



UN PORT AU SERVICE DE TOUS – ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE ET USAGERS RÉCRÉATIFS

Développement harmonieux

dans un cadre urbain

Diversification des usages

de la voie d'eau

Au cours de l'année 2007, le Port a poursuivi son programme d'intégration urbaine, dans le but d'assurer un développement harmonieux des différents usages de la voie d'eau au cœur de la ville.

Tel que préconisé dans le masterplan, le Port a mis en œuvre un programme de réaménagement de ses deux sites d'écluses (Molenbeek et Anderlecht), notamment par le remplacement de bâtiments annexes peu esthétiques et fonctionnels. Les travaux débiteront dans le courant de l'année 2008 à l'écluse d'Anderlecht, l'écluse de Molenbeek sera réalisée dans la foulée. Par ailleurs, des avant-projets, liés au plan lumière global que le Port mettra en œuvre dès 2008, ont été réalisés. L'exécution de ces projets, et du projet global Plan Lumière, se fait en coordination avec la Région (AED).

Un autre projet ambitieux est la construction de la « Maison du port ». Le terrain concerné par ce projet est situé au bassin Vergote, à côté du carrefour Armateurs/Willebroek. Le Port entend créer à cet endroit un bâtiment pouvant accueillir des fonctions liées au Port: bureaux complémentaires pour le Port, restaurant, des représentations de transporteurs, d'associations de villes portuaires, etc. Le projet a été repris dans la liste des projets régionaux



Projet de réaménagement de l'écluse d'Anderlecht



Parade nautique pour l'inauguration des pontons rénovés

concernés par le programme européen FEDER 2008-2013, et donc pouvant bénéficier de cette aide financière européenne.

Par ailleurs, un événement a été organisé pour l'inauguration officielle des nouveaux pontons destinés aux activités récréatives sur la voie d'eau.

Ces pontons, dont la rénovation a coûté près de 50 000 euros, financés intégralement par une dotation de la Région de Bruxelles-Capitale, permettent aux différents clubs d'aviron actifs sur la voie d'eau bruxelloise, de pratiquer leur sport en toute sécurité. Trois clubs ont vu leur ponton entièrement rénové :

le SNUB (Sport Nautique Universitaire de Bruxelles), le RSNB (Royal Sport Nautique Bruxelles) et l'UNB (Union Nautique de Bruxelles).

L'architecte portuaire a par ailleurs commencé une étude visant à étudier la possibilité de construire un véritable terminal à passagers pour l'accueil des bateaux de grande capacité au port de Bruxelles. Ce terminal serait établi à proximité du pont de Buda, offrant ainsi un véritable pôle pour le secteur de la croisière. Le bassin Béco sera quant à lui destiné au secteur des excursions sur la voie d'eau bruxelloise.

BILC ET CARCOKE, DEUX PROJETS PHARES QUI ONT CONNUS DE NOUVELLES AVANCÉES EN 2007

Investissements à long terme

Partenariats public-privé

Utilisation de la voie d'eau

BILC

- Amélioration de la mobilité urbaine
- Centre de distribution urbaine performant
- Premier projet bruxellois soutenu par la Banque européenne d'investissement

La réalisation du Brussels International Logistics Centre (BILC) a connu de nouvelles avancées importantes au cours de l'année 2007. Ainsi, la société anonyme BILC a été créée, détenue à 49,9% par l'un des leaders français de la logistique, Sogaris, et à 50,1% par le Port de Bruxelles. Un jury a également été constitué en vue de sélectionner l'architecte chargé de la construction du centre logistique. Le jury a rendu sa décision et c'est l'architecte Accarain-Bouillot qui a été choisi pour la réalisation du nouveau centre logistique.

CARCOKE

- Partenariat avec Katoen Natie - Jan De Nul - Envisan
- Centre de services logistiques intégrés
- Création de 400 emplois
- Trafic par voie d'eau: 500 000 tonnes
- Coût total de l'opération: 60 millions d'euros

Deux documents importants ont été adoptés au cours de l'année 2007 dans le cadre du projet Carcoke :

- La convention liant le Port de Bruxelles et la Région de Bruxelles-Capitale pour le financement du projet à été signée par Laurence Bovy, Présidente du Conseil d'Administration du Port de Bruxelles, et par Brigitte Grouwels, Secrétaire d'Etat de la Région de Bruxelles-Capitale en charge du Port de Bruxelles.
- L'acte de concession de travaux publics pour le site de Carcoke a quant à lui été signé par Laurence Bovy, Fernand Huts, Président du Groupe Katoen Natie et Jan De Nul, Administrateur délégué du Groupe Jan De Nul.

L'investissement du concessionnaire s'élève à 25 054 521 euros ; il paiera en outre une redevance de concession annuelle de 492 500 euros (indexée) une fois le site en pleine exploitation qui sera réinvestie dans le projet-même. En outre, le concessionnaire prend en charge le risque d'un surcoût éventuel des travaux d'assainissement.

Le Port de Bruxelles, quant à lui, prend en charge les coûts de construction du



Signature de la concession Carcoke :
Fernand Huts, Charles Huygens, Laurence Bovy, Brigitte Grouwels et Jan De Nul

mur de quai (1 million d'euros) à l'aide de sa dotation régionale générale.

Enfin, la Région de Bruxelles-Capitale prendra en charge le déficit de l'opération par l'octroi d'une dotation spécifique au Port de Bruxelles, d'un montant annuel de 830 000 euros (indexé) durant une période de vingt-cinq ans afin de couvrir le coût d'assainissement de ce terrain grevé d'une pollution historique. La dotation régionale sera revue dès que l'investissement aura été réalisé et que le coût exact de l'opération sera fixé. Cette opération sera donc budgétairement neutre pour le Port de Bruxelles.



ATTRIBUTION DES CONCESSIONS POUR TROIS TERRAINS DE L'AVANT-PORT

Investissements à long terme

Création d'emplois

Utilisation de la voie d'eau

Le Port de Bruxelles a procédé en 2007 à l'attribution de trois terrains de l'avant-port pour l'implantation d'activités logistiques à haute valeur ajoutée. Ces trois terrains, d'une superficie totale de près de 45 000 m², avaient fait l'objet, à la fin de l'année 2006, d'un appel à projet adressé à de nombreuses entreprises spécialisées dans la logistique et les activités portuaires.

Le recours à un appel à projet généralisé, avec des critères d'attribution clairs et des tarifs fixés en application de la grille tarifaire, constitue une première pour le Port de Bruxelles. Les critères pour l'attribution des terrains cadreraient avec les priorités du Port de Bruxelles : l'intensité de l'utilisation de la voie d'eau, le nombre d'emplois prévus, le

niveau des investissements consentis sur le site, les qualités globales du projet et la plus-value apportée à la région de Bruxelles-Capitale.

Reibel : cliente du Port depuis de nombreuses années, entend regrouper ses activités sur ce terrain.

- Construction d'un entrepôt logistique, dont l'éclairage et le chauffage seront en partie assurés par des panneaux solaires
- Maintien de l'emploi actuel et création d'une centaine de nouveaux postes
- Utilisation du terminal à conteneurs, pour une activité de type logistique à haute valeur ajoutée.

Mory Europa : Cette société avait déjà acquis récemment un entrepôt très moderne à l'avant-port.

- Construction d'un second entrepôt pour l'installation, à Bruxelles, de sa plate-forme maritime pour le Benelux.
- Création de 100 emplois

- Utilisation du terminal à conteneurs.
- Activité logistique à haute valeur ajoutée.

DD Shipping : le Port de Bruxelles accueille ainsi un nouveau client sur son domaine, une société d'entreposage et de transbordement.

- Installation d'un terminal de transbordement pour une rotation rapide des marchandises, notamment le transport palettisé de matériaux de construction
- Technique de pointe pour la logistique urbaine, que le Port de Bruxelles souhaite développer sur son domaine
- Evacuation des déchets de construction bruxellois vers des centres de traitement agréés. Ce projet prévoit l'utilisation de la voie d'eau et du rail.



Bruxelles

GESTION ET DÉVELOPPEMENT DU DOMAINE PORTUAIRE

- Entretien et amélioration
du domaine portuaire
- Assainissement des sols
- Extension foncière

Le Port de Bruxelles a poursuivi une gestion et un entretien performants de son domaine au cours de l'année 2007. Les travaux de dragage ont été effectués, afin d'assurer une navigation optimale sur la voie d'eau bruxelloise.

Une étude a été menée afin d'évaluer les possibilités de réduction de coûts pour les dragages des années à venir.

Cette étude identifie le creusement d'une sur-profondeur dans le canal comme l'une des solutions pour les boues peu polluées.

D'important travaux de dépollution ont également été réalisés au cours de l'année 2007 afin de faire disparaître une pollution historique de certains terrains portuaires, et de pouvoir ainsi les concéder à des entreprises voulant développer leurs activités sur la zone portuaire bruxelloise.

Enfin, le Port de Bruxelles a poursuivi ses travaux de nettoyage des murs de quai.

DÉVELOPPEMENT FONCIER

Le Port va devoir par ailleurs céder les terrains de la rive droite du bassin Béco pour permettre la construction, par la Région de Bruxelles-Capitale, d'une piscine à ciel ouvert. Il est prévu que le Port soit compensé de la perte de ces terrains par un terrain d'une superficie de 2,5 hectares, situé le long de la voie d'eau à l'avant-port.

Par ailleurs, l'avenue du Port sera prochainement rénovée, ce qui permettra une meilleure accessibilité au domaine portuaire, et particulièrement au bassin Vergote, au centre TIR et au BILC.

Le Port a également marqué son intérêt pour disposer d'une partie du site de Schaarbeek-formation afin d'y développer une activité logistique. Le Gouvernement de la Région soutient le Port dans cette approche de développement.



CEPB : 50^{ÈME} ANNIVERSAIRE ET SIGNATURE OFFICIELLE DE LA CHARTE POUR LE DÉVELOPPEMENT DU PORT DE BRUXELLES

Développement harmonieux
des différents modes de transport
Essor économique
Développement de l'emploi
et de la formation

La Communauté des Entreprises du Port de Bruxelles a fêté en 2007 son cinquantième anniversaire. Le Port de Bruxelles a souhaité s'associer à l'anniversaire d'une association avec qui une collaboration fructueuse a pu s'installer au cours des années.

Par ailleurs, une Charte pour le développement du port de Bruxelles a été signée par le Port, la CEPB et la Région de Bruxelles-Capitale. Cette charte se fonde sur la volonté conjointe de l'autorité et des entreprises portuaires bruxelloises de favoriser le développement harmonieux des activités portuaires dans l'environnement urbain de la région de Bruxelles-Capitale.

Cette approche implique la nécessité de combiner efficacement les différents modes de transport pour effectuer l'approvisionnement en marchandises, mais aussi de concilier les développements de l'activité portuaire et les processus économiques qu'elle induit avec le respect du cadre de vie des habitants. Il s'agit donc bien de s'inscrire dans le cadre du développement durable.

Le texte de la charte prend en compte le masterplan du port à l'horizon 2015. Il intègre les objectifs de développement du foncier et de maintien de la compétitivité des activités portuaires bruxelloises. Il accorde une place renforcée aux emplois et à la formation. Il indique également la volonté d'améliorer l'intégration urbaine, la sécurité et la sûreté, ainsi que d'échanger des informations juridiques et des bonnes pratiques portuaires. Enfin, il prévoit une évaluation annuelle de la Charte de développement. Cette charte est prévue pour une durée de 5 ans.



Brigitte Grouwels, Fabrice Cumps et Yvan Huyghebaert signent la Charte pour le développement du port de Bruxelles

UNE ANNÉE DE VISIBILITÉ RENFORCÉE POUR LE PORT DE BRUXELLES

Dans une volonté permanente d'accroître sa notoriété, le Port de Bruxelles a participé à plusieurs événements au cours de l'année 2007, avec notamment pour volonté de favoriser un rapprochement entre la voie d'eau et ses riverains, mais également avec l'ensemble des Bruxellois, en leur permettant de participer à des activités proches de la voie d'eau.

Le Port de Bruxelles a ainsi été mis en valeur à l'occasion de la fête de l'Iris, où un jeu-concours portant sur le port avait été organisé. Quatre gagnants ont ainsi pu visiter le port à bord du Zodiac du Port de Bruxelles.

BRUXELLES LES BAINS

À l'occasion de l'édition 2007 de Bruxelles Les Bains, le Port a organisé la journée du Port à Bruxelles Les Bains. Cette journée, destinée au grand public, a connu un succès considérable et a permis aux nombreux visiteurs de s'amuser tout en apprenant le fonctionnement du port de Bruxelles et son rôle pour la ville.



STATION POLAIRE

Le Port de Bruxelles a aussi organisé un événement pour marquer le départ, depuis le terminal à conteneurs du port de Bruxelles, des éléments de la station polaire Princess Elisabeth vers le pôle sud. Au total, une centaine de conteneurs ont fait le voyage vers l'Antarctique, où ils ont été assemblés pour former la station polaire belge.

SAINT PETERSBOURG

Une délégation du Port de Bruxelles s'est rendue à Saint-Petersbourg pour une mission économique de trois jours dans la ville portuaire russe. La mission a été organisée à l'initiative de Brigitte Grouwels, Secrétaire d'Etat de la Région de Bruxelles-Capitale en charge du Port de Bruxelles, en collaboration avec la Communauté des Entreprises du port de Bruxelles ; son Président Yvan Huyghebaert s'est joint à la délégation, ainsi que les dirigeants de plusieurs entreprises portuaires bruxelloises, qui ont pu rencontrer des représentants d'entreprises de Saint-Petersbourg. Une convention a été signée entre les ports de Saint-Petersbourg et Bruxelles.

SALONS, VISITES

Le Port de Bruxelles a participé à différentes conférences et salons afin de promouvoir un échange de connaissances et de bonnes pratiques entre les différents acteurs de la chaîne logistique et du secteur portuaire européen. On peut citer, par exemple, la participation au séminaire INTERREG de Lille, au salon Inland Terminal d'Anvers, aux séminaires de l'AVP, de l'AIPCN, etc.

Plusieurs associations ont organisé leur assemblée générale dans les locaux du Port de Bruxelles, notamment l'Agence bruxelloise pour l'Entreprise (ABE) ou l'Institut pour le Transport par Batellerie (ITB).



Le Port a par ailleurs eu l'honneur d'accueillir **Charles Picqué**, le Ministre Président de la Région de Bruxelles-Capitale, pour une visite sur le domaine portuaire - visite au cours de laquelle différents aspects du développement portuaire ont été abordés. Le Ministre Président a réaffirmé son soutien à une activité portuaire forte et en développement, au bénéfice de la région et de ses habitants.

1. INTRODUCTION

Le rapport de gestion est rédigé conformément aux articles 94 à 96 du code des sociétés.

Début 2007, le port, dans le cadre de l'appel à projets lancé en 2006, a sélectionné plusieurs projets des sociétés Mory, DD Shipping et Reibel, pour la mise en concession de terrains. Les projets seront amenés à se matérialiser en 2008 et 2009.

Le 16 avril 2007, la société anonyme Brussels International Logistics Centre (BILC) a été créée par le Port de Bruxelles (50,1% des actions) et la société Sogaris Développement (49,9% des actions) pour le développement d'un nouveau centre logistique se situant à côté du centre TIR actuel.

En juin 2007, le conseil d'administration du Brussels International Logistics Centre (BILC) a sélectionné, sur proposition d'un jury d'experts, un cabinet d'architecture pour la réalisation des plans du projet. Ce projet comporte principalement 30.000m² d'entrepôts logistiques et 7.000m² de quais de messageries.

Il est à noter que les permis pour le projet ont été introduits le 11 janvier 2008.

Dans la même ligne, le dossier Carcoke (assainissement, viabilisation et exploitation d'un terrain de 12 ha à l'avant-port) s'est concrétisée en 2007.

Le 26 mars 2007 est signé l'accord tripartite entre le Port de Bruxelles,

la Région de Bruxelles-Capitale et la société momentanée composée de Katoen Natie/Jan De Nul/Envisan. Cet accord formalise les droits et obligations de chaque partie et détermine notamment l'engagement financier maximal de la Région et du Port pour l'assainissement du site. Le risque de dépassement des budgets d'assainissement estimés est couvert par la société momentanée Katoen Natie/Jan De Nul/Envisan.

La société momentanée a également introduit les demandes de permis pour le site fin 2007.

Un autre dossier important en 2007 pour le Port est la négociation du nouveau contrat de gestion 2008-2012. Ce contrat vise à déterminer les relations entre le Port et la Région sur une période de 5 ans.

On y définit les orientations stratégiques et les moyens qui y sont alloués. La Région s'engage dans ce contrat sur les dotations futures pour le Port de Bruxelles et par ce fait, permet au Port de faire face à ses missions de service public notamment celle d'assurer la navigabilité du canal et le dragage. Ce contrat prévoit également des budgets pour l'extension du domaine portuaire ainsi que diverses études pour développer les activités voies d'eau du port.

Le contrat de gestion sera approuvé par le Conseil d'administration du Port et le Gouvernement de Bruxelles-Capitale au cours du mois de mars 2008.

En 2007, le port a également continué son travail d'assainissement des sites pollués tels que notamment les sites ex-Brouw, ex-CFF, ex-Gravaubel et ex-Vandenbossche. Ceci est financé par une augmentation de capital réalisée par la Région de Bruxelles-Capitale en 2006 ainsi que des dotations régionales complémentaires pour l'assainissement de pollutions historiques.

Au niveau de la gestion des risques, les provisions pour litiges 2006 sont maintenues et même renforcées pour faire face, le cas échéant, aux litiges et procédures juridiques y afférentes.

Une provision pour charges est également prise pour faire face aux enrôlements décalés du précompte immobilier 2006/2007 à charge du Port et pour couvrir des indemnités pour résiliation anticipée de concession.

L'ensemble des provisions pour risques et charges s'élève désormais à 9.093.680,58 €.

Dans les provisions pour grosses réparations et entretiens, le port provisionne en 2007 4.520.957 € pour les travaux de dragage ce qui porte la provision dragage totale à 10.239.873,99 €.

Dans le cadre du contrat de gestion, il est prévu d'utiliser ces provisions pour draguer sur les 5 ans à venir (2008-2012).

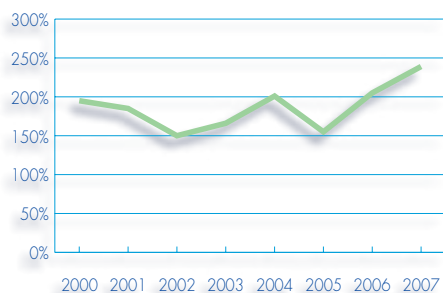
Il est à noter que le Port de Bruxelles n'a pas d'activités de recherche et de développement.



Ci-dessous quelques ratios relevant calculés depuis l'an 2000 :

Le ratio de liquidité absolue

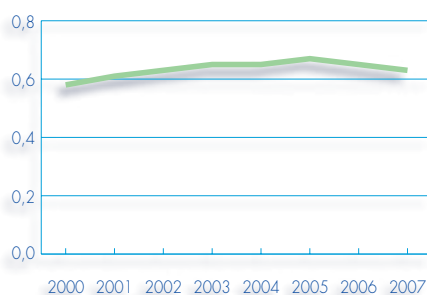
Placement + valeurs disponibles
Dettes à 1 an au plus



Le Port a des liquidités suffisantes pour faire face aux travaux et projets ambitieux prévus. Une diminution du ratio en 2005 est dû à une réduction de notre trésorerie liée à la réalisation des travaux de dragage. En 2006 et 2007, le Port a reçu les dotations de dragage, mais l'exécution des travaux est retardée et n'a commencé que fin 2007, d'où une augmentation significative de notre trésorerie (et du ratio).

Ratio de solvabilité générale (ratio d'autonomie financière)

Capitaux propres
Total du passif

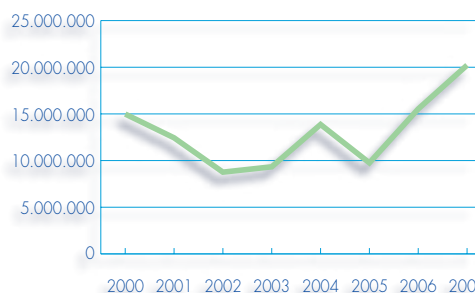


Chaque année, les capitaux propres du Port augmentent proportionnellement à l'augmentation du passif, ce qui explique une stabilité de ce ratio. Les postes qui évoluent légèrement sont les réserves, les subsides en capital et les bénéficiaires. Par contre, le niveau des dettes n'évolue pas.

Pour l'instant, les missions du Port de Bruxelles sont suffisamment financées par les moyens propres et des subsides et ne nécessitent pas de recours significatifs à des financements extérieurs.

Le fond de roulement

= (Capitaux permanents - Actif fixes)



Les fonds propres sont constitués par la partie inaliénable des capitaux élargie aux «réserves» et «provisions».

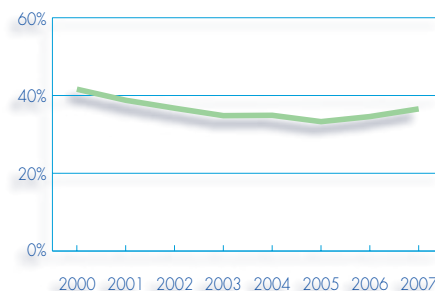
Le fond de roulement est positif, ce qui définit une structure financière solide.

Les actifs fixes du Port restent stables d'année en année. Par contre, les capitaux permanents ont augmenté ces deux dernières années. Cela s'explique par une hausse des pro-

visions pour faire face à des possibles litiges et grands travaux.

Le Ratio d'endettement

Dettes
Passif total



Les dettes représentent moins de 40% de notre passif. Le Port n'a proportionnellement pas beaucoup d'emprunt en cours et a donc une possibilité de lancer des nouveaux projets financés par des emprunts ce qui sera chose faite avec les projets Carcoke et BILC.

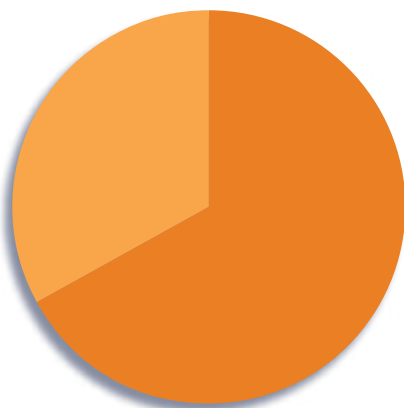


2. BILAN

2.1. L'ACTIF

La part des actifs immobilisés qui atteint un niveau de 66.443.526,02 € est en augmentation par rapport à l'exercice antérieur et reste largement prédominante sur celle des « actifs circulants » qui représente 33 % du total du bilan comme l'illustre le *graphique 1 « Structure de l'Actif »*. Cette augmentation est due à la variation des immobilisations en cours. Ce poste reprend la comptabilisation des travaux sur le Site Carcoke à concurrence de 1.288.933,60 €.

Structure de l'Actif



- Actifs immobilisés
- Actifs circulants

L'ensemble des travaux à charge du Port sur le site Carcoke sera d'abord activé au fur et à mesure de l'avancement du chantier et comptabilisé en « immobilisations en cours » puis repris en « terrains et constructions » à la fin des travaux. Dans un deuxième temps, ces travaux seront amortis sur la durée restante de la mise à disposition du site par la Région.

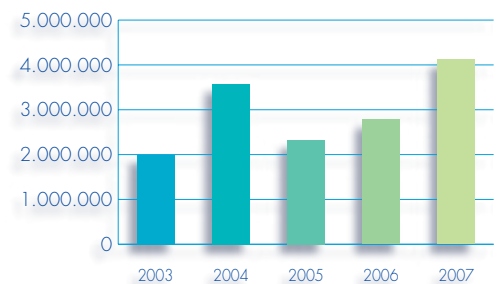
La charge d'amortissement sera alors compensée annuellement par la prise en résultat du subside alloué par la Région et les recettes propres du site.

Les immobilisations financières sont également en progression. Ceci s'explique par la prise de participation du Port dans la société BILC.

Les créances commerciales sont en nette augmentation par rapport à 2006 vu que la refacturation aux clients du précompte immobilier 2005 enrôlé fin 2007 par l'administration n'a pu être réalisée en 2007 d'où un poste « facture à établir » de plus de 500.000 €. L'enrôlement tardif et imprévisible (car non réalisé auparavant) des précomptes immobiliers 2004-2005 par l'administration fiscale fin 2006 et fin 2007 cause des difficultés au Port et à ses clients. Les « créances douteuses » en pâtissent également et ont presque doublé pour s'élever à 765.961,62 €. Les discussions et retards de paiement générés par la refacturation aux clients du précompte immobilier 2004 enrôlé fin 2006 (31/12/2006!) par l'administration fiscale expliquent cette évolution. La conséquence de cet enrôlement tardif du précompte 2004-2005 se fait également sentir au compte de résultats (cf graphique au point 3.2.4).

Le poste « autres créances » s'élève à 2.150.000 € et se compose de dotations régionales non encore reçues en 2007, soit la dotation complémentaire « dragage » et la dotation « modal shift ».

Créances à un an au plus



Le graphique ci-après montre l'évolution des « créances à un an au plus » sur les 5 dernières années. Les placements de trésorerie sont en diminution par rapport à l'exercice précédent vu le transfert de nos avoirs dans la centralisation financière de la Région. Nous retrouvons ces montants au poste « valeurs disponibles ».

Une grosse partie des liquidités est destinée au dragage en cours de réalisation.

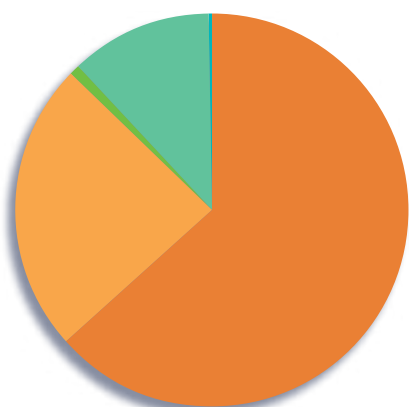
Le montant du compte de régularisation s'explique principalement par un produit acquis non encore reçu qui est la rémunération pour la bonne gestion financière du Port au sein du Centre de Coordination financière de Bruxelles (CCFB) pour un montant de 815.424,74 €.



2.2. LE PASSIF

Les capitaux propres atteignent un niveau de 63,41% du total du bilan.

Structure du Passif



● Capitaux propres	63,44%
● Provisions	23,97%
● Dettes à plus d'un an	0,78%
● Dettes à un an au plus.....	11,75%
● Comptes de régularisation	0,06%

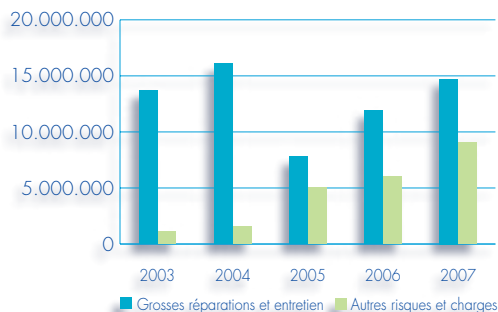
Il est proposé de transférer un montant de 2.056.728,87€ du poste «subside en capital» au poste «réserve indisponible».

En effet, il s'agit de subsides historiques datant d'avant la création de la société régionale en 1993 et ayant notamment servi à «la reconstruction des ouvrages détruits par fait de guerre». Ces investissements ont vraisemblablement été réalisés à l'époque mais n'ont pas été imputés comptablement ou pas repris dans les comptes initiaux lors de la création de la société du Port de Bruxelles et donc ne donnent plus lieu à des amortissements. Il est donc proposé de transférer ce montant en «réserve indisponible».

L'augmentation du poste «provisions» provient de l'affectation d'une provision pour dragage de 4.520.957,00 €¹ et d'une provision pour risques et charges de 3.050.000 € (cf introduction) et d'une reprise de provision de 1.736.957,31 €.

Hormis les risques inhérents à l'activité de la société, nous n'avons pas détecté d'autre risque et incertitude auxquels la société serait confrontée.

Provisions



Les dettes sont influencées essentiellement par :

Les dettes à plus d'un an.

Ce poste est en diminution par rapport à 2006 et passe de 2.030.257,94 € en 2006 à 771.126,44 € soit une réduction de 1.259.131,50 €. Cette importante réduction est essentiellement due au transfert vers le poste «dettes à un an au plus» de 1.166.484,53 € représentant la partie de l'emprunt

de 1993 de 500 millions de BEF (12.394.676,24 €) échéant en 2008.

Il est à noter qu'il s'agit de la dernière tranche de cet emprunt. L'autre partie de la réduction correspond à la partie de l'emprunt pour la grue portique échéant en 2008 (soit 92.646,97 €).

Les dettes à un an au plus.

Le poste «dettes à plus d'un an échéant dans l'année» reprend donc le montant de l'annuité d'emprunt contracté en 1993 et de la grue portique ainsi que la dette vis-à-vis de la SNCB pour l'acquisition de terrains à l'avenue du Port et à l'avant-port. Le poste des dettes est en diminution car une partie de la dette envers la SNCB a été réglée en 2007 pour un montant de 1.933.569,45 €.

Les dettes commerciales ne connaissent pas de variation significative.

L'augmentation des dettes fiscales trouve son origine dans la réception tardive d'avertissements-extraits de rôle concernant le précompte immobilier.

Les dettes salariales et sociales évoluent en fonction des charges salariales reprises dans le compte de résultats.

Le poste «autres dettes» est essentiellement composé des fonds Interreg et des avances sur charges facturées à nos clients.

1. Le montant de 4.520.957,00 € est ventilé comme suit :
 - 2.520.957,00 € provenant de la dotation générale ;
 - 2.000.000,00 € provenant d'une dotation complémentaire.

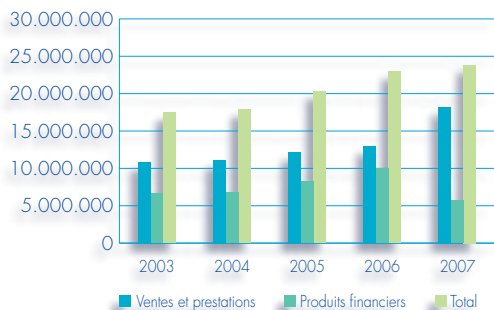
COMPTES DE RÉSULTATS



3. COMPTE DE RESULTATS

3.1. LE COMPTE DE PRODUITS

Produits en Euros



3.1.1.

Le total des ventes et prestations s'élève à 18.158.849,04 € soit une nette augmentation par rapport à l'exercice précédent. Cette augmentation est due à une amélioration de 3,8% de notre chiffre d'affaires mais surtout aux « Autres produits d'exploitation » qui enregistrent une augmentation de 4.949.537,89 €. Cette évolution est due à un changement dans la comptabilisation des subventions pour le dragage (4.520.957,00€) qui remontent du poste « Produits financiers » vers le poste « autres produits d'exploitation ». La refacturation aux clients du précompte immobilier 2004 enrôlé fin 2006, représente également environ 700.000 €.

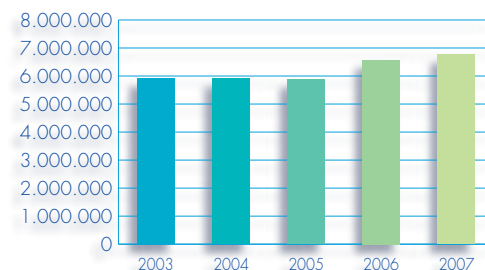
3.1.2.

Les produits financiers se voient diminuer des subsides pour dragage repris en « Ventes et prestations ». Cette modification comptable est de nature à améliorer la lisibilité et la transparence du compte de résultats.

3.2.2.

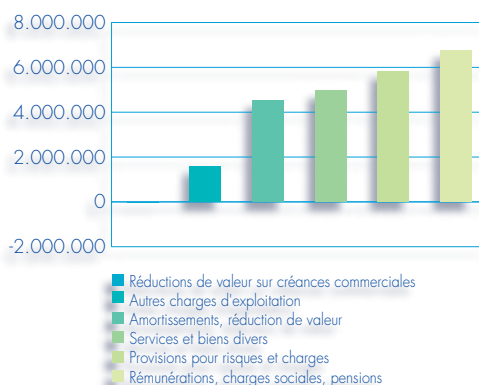
La masse salariale, qui atteint 6.761.249,70 € en ce compris les pensions, reste stable par rapport à l'année précédente.

Masse salariale



3.2. LE COMPTE DE CHARGES

Structure des charges d'exploitation 2007



Le poste « Services et biens divers » est en diminution par rapport à l'exercice précédent d'une part, parce que certains travaux d'entretien ont été engagés en 2007 et seront réalisés sur l'exercice 2008 et, d'autre part, il n'y a pas eu de fête du Port en 2007.

3.2.3.

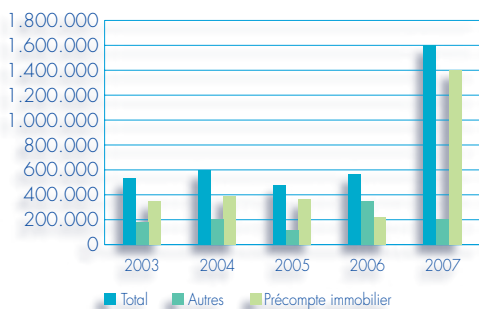
Les provisions pour risques et charges sont expliquées au point 2.2. et dans l'introduction.

3.2.4.

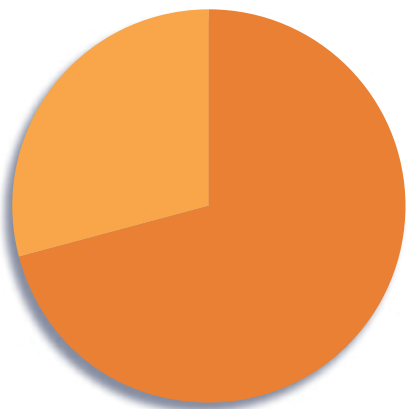
Les autres charges d'exploitations sont en augmentation considérable suite au problème déjà évoqué au point 2.1 du précompte immobilier.



Autres charges d'exploitation



Comparatif précompte immobilier 2007



- Récupération précompte immobilier71%
- Précompte non récupéré (charges-produits)29%

3.3. RÉSULTAT DE L'EXERCICE

Évolution du résultat courant



On lira ci-dessus l'évolution du compte de résultat courant: il convient de rappeler que le contrat de gestion liant le Port à la Région de Bruxelles-Capitale prévoit que le compte de résultat courant doit demeurer positif.

L'exercice se clôture avec un résultat positif de 53.124,39 €.

En conséquence, il est proposé de prélever sur le bénéfice de l'exercice un montant de 2.656,22 € (5% du bénéfice à affecter) qui est affecté à la réserve spéciale destinée aux travaux d'amélioration, d'extension et de renouvellement. Le solde soit 50.468,17 € est affecté au bénéfice à reporter qui s'élève à 2.219.690,79 €.

Approuvé en séance du Conseil d'administration du 11 avril 2008

Le Vice-président,
P. COENEN

La Présidente,
L. BOVY

Le Directeur général adjoint ff,
Ir. A. MOENS

Le Directeur général ff.,
Ch. HUYGENS



RAPPORT DU COLLÈGE DES COMMISSAIRES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE :



Port de Bruxelles
Haven van Brussel

LE PORT DE BRUXELLES
Société de droit public

Place des armateurs 6
1000 Bruxelles

T.V.A. (Be) 0249.268.719
Rpm bruxelles

RAPPORT DU COMMISSAIRE SUR L'EXERCICE CLOTURÉ LE 31 DECEMBRE 2007 PRÉSENTÉ A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES DU 30 MAI 2008

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous vous faisons rapport dans le cadre du mandat de commissaire. Le rapport inclut notre opinion sur les comptes annuels ainsi que les mentions complémentaires requises.

ATTESTATION SANS RÉSERVE DES COMPTES ANNUELS, AVEC PARAGRAPHE EXPLICATIF

Nous avons procédé au contrôle des comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2007, établis sur la base du référentiel comptable applicable en Belgique, dont le total du bilan s'élève à 99.343.200,60 € et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de 53.124,39 €.

L'établissement des comptes annuels relève de la responsabilité du conseil d'administration. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi



d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère des comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de règles d'évaluation appropriées ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes sur la base de notre contrôle. Nous avons effectué notre contrôle conformément aux dispositions légales et selon les

normes de révision applicables en Belgique, telles qu'édictées par l'Institut des Réviseurs d'Entreprises. Ces normes de révision requièrent que notre contrôle soit organisé et exécuté de manière à obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Conformément aux normes de révision précitées, nous avons mis en œuvre des procédures de contrôle en vue de recueillir

des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes annuels. Le choix de ces procédures relève de notre jugement, de même que l'évaluation du risque que les comptes annuels contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.



Dans le cadre de cette évaluation du risque, nous avons tenu compte du contrôle interne en vigueur dans la société pour l'établissement et la présentation sincère des comptes annuels afin de définir les procédures de contrôle appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société. Nous avons également évalué le bien-fondé des règles d'évaluation, le caractère raisonnable des estimations comptables significatives faites par la société, ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Enfin, nous avons obtenu du conseil d'administration et des préposés de la société les explications et informations requises pour notre contrôle. Nous estimons que les éléments probants recueillis fournissent une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

A notre avis, les comptes annuels clos le 31 décembre 2007 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la société, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Sans remettre en cause l'opinion sans réserve exprimée ci-dessus, nous attirons l'attention sur le montant des provisions pour autres risques et charges, estimées dans les comptes annuels à 9.093.680,53 EUR dont 3.050.000 € à charge de 2007. Ces provisions ont été constituées en vue de couvrir plusieurs litiges en cours qui sont plus amplement

décrits dans l'introduction du rapport de gestion, mais dont l'issue est aujourd'hui incertaine.

MENTIONS COMPLÉMENTAIRES

L'établissement et le contenu du rapport de gestion, ainsi que le respect par la société du Code des sociétés et des statuts, relèvent de la responsabilité de l'organe de gestion.

Notre responsabilité est d'inclure dans notre rapport les mentions complémentaires suivantes qui ne sont pas de nature à modifier la portée de l'attestation des comptes annuels:

- Le rapport de gestion traite des informations requises par la loi et concorde avec les comptes annuels. Toutefois, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur la description des principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée, ainsi que de sa situation, de son évolution prévisible ou de l'influence notable de certains faits sur son développement futur. Nous pouvons néanmoins confirmer que les renseignements fournis ne présentent pas d'incohérences manifestes avec les informations dont nous avons connaissance dans le cadre de notre mandat.

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

- Pour le reste, nous n'avons pas à vous signaler d'autre opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés. L'affectation des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.

*Fait à Bruxelles,
le 9 mai 2008.*


B.S.T. REVISEURS D'ENTREPRISES,
Société civile privée à responsabilité limitée
de Réviseurs d'Entreprises,
représentée par
Dirk SMETS.

PROPOSITION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE STATUER SUR LES POINTS DE L'ORDRE DU JOUR

Le conseil d'administration a l'honneur de proposer à l'Assemblée générale de statuer sur les objets suivants :

1. Rapport du Conseil d'administration, du Collège des Commissaires aux comptes à l'Assemblée générale ;
2. Approbation du bilan et du compte de résultats du quinzième exercice social (année 2007) ;
3. Affectation des résultats du quinzième exercice social (année 2007) ;
4. Décharge à donner aux Administrateurs et aux Commissaires ;
5. Nomination des Commissaires aux comptes ;
6. Fixation du montant des émoluments dus au Président et au Vice-président, aux administrateurs et aux Commissaires.

Arrêté en séance du 30 mai 2008

Présidente

Laurence BOVY

Vice-Président

Piet COENEN

Administrateurs

Fatima ABID	F
Mustafa AMRANI	
Abdallah BOUSTANI	F
Frédéric CRICKX	F
Khadija EL HAJJAJI	F
Jan GYPERS	N
Michel LEMAIRE	F
Jean-Louis MAZY	F
Didier NOLTINCX	F
Arnaud PINXTEREN	F
Kim STRAUVEN	N
Gert VAN der EEKEN	N
Johan VAN LOOY	N
Jean-Paul VAN STEENBERGHE	N
Serge VILAIN	F
Didier WAUTERS	F

BILAN AU
31 DÉCEMBRE 2007

	2006	En EUR 2007
ACTIFS IMMOBILISES	65.371.511,22	66.443.526,02
II. Immobilisations incorporelles	58.257,91	47.647,32
III. Immobilisations corporelles		
A. Terrains et constructions	57.813.509,09	57.751.101,95
B. Installations, machines & outillage	1.081.855,16	1.058.872,13
C. Mobilier et matériel roulant	475.765,27	462.424,94
E. Autres immobilisations corporelles	905.008,21	840.364,77
F. Immobilisations en cours & acomptes versés	4.920.636,99	6.135.824,82
	65.196.774,72	66.248.588,61
IV. Immobilisations financières		
A. Entreprises liées		
1. Participations	115.214,33	146.025,83
C. Autres immobilisations financières		
2. Créances et cautionnements en numéraire	1.264,26	1.264,26
	116.478,59	147.290,09
ACTIFS CIRCULANTS	28.396.892,53	32.899.674,58
V. Créances à plus d'un an		
A. Créances commerciales		
B. Autres créances	0,00	0,00
	0,00	0,00
VII. Créances à un an au plus		
A. Créances commerciales	740.454,74	1.744.168,59
B. Autres créances	2.037.775,72	2.377.976,55
	2.778.230,46	4.122.145,14
VIII. Placements de trésorerie		
B. Autres placements	1.839.003,26	563.807,25
IX. Valeurs disponibles	23.326.563,34	27.267.608,75
X. Comptes de régularisation	453.095,47	946.113,44

	2006	2007
CAPITAUX PROPRES	61.344.501,85	63.023.898,45
I. Capital		
A. Capital souscrit	2.276.612,12	2.276.612,12
B. Capital non appelé (-)	-3.377,67	-3.377,67
	2.273.234,45	2.273.234,45
II. Primes d'émission	893.188,00	893.188,00
III. Plus-values de réévaluation	10.417.803,57	10.417.803,57
IV. Réserves		
A. Réserve légale	227.661,21	227.661,21
B. Réserves indisponibles	538.896,81	2.595.625,68
D. Réserves disponibles (*)	457.964,95	460.621,17
	1.224.522,97	3.283.908,06
V. Bénéfice (+), Perte reportée (-)	2.169.222,62	2.219.690,79
VI. Subsidés en capital	44.366.530,24	43.936.073,58
PROVISIONS	17.982.703,08	23.816.702,77
VII. Provisions pour risques et charges		
C. Grosses réparations & gros entretien	11.939.022,50	14.723.022,19
D. Autres risques et charges	6.043.680,58	9.093.680,58
	17.982.703,08	23.816.702,77
DETTES	14.441.198,82	12.502.599,38
VIII. Dettes à plus d'un an		
A. Dettes financières		
A.4. Etablissements de crédit	2.030.257,94	771.126,44
D. Autres dettes	0,00	0,00
	2.030.257,94	771.126,44
IX. Dettes à un an au plus		
A. Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	4.591.736,13	2.704.390,59
C. Dettes commerciales	4.482.401,56	4.561.406,61
D. Acomptes reçus sur commandes	75.949,51	58.882,33
E. Dettes fiscales, salariales & sociales		
E.1. Impôts	602.568,25	1.819.592,43
E.2. Rémunérations & charges sociales	709.235,10	717.412,93
F. Autres dettes	1.841.829,83	1.806.732,44
	12.303.720,38	11.668.417,33
X. Comptes de régularisation	107.220,50	63.055,61
TOTAL DU PASSIF	93.768.403,75	99.343.200,60

* Les réserves disponibles incluent une réserve spéciale destinée aux travaux d'amélioration, d'extension et de renouvellement à concurrence de 184.449,19 EUR et un fonds de réserve de 276.171,98 EUR.

COMPTES DE RÉSULTATS AU 31 DÉCEMBRE 2007



	En EUR	
CHARGES	2006	2007
RESULTATS D'EXPLOITATION		
II. Coût des ventes et des prestations		
B. Services et biens divers	5.636.044,27	4.983.681,69
C. Rémunérations, charges sociales et pensions	6.569.917,34	6.761.249,70
D. Amortissements et réduct.valeur sur immob.corporelles	4.653.924,88	4.536.431,88
E. Réductions de valeur sur créances commerciales (dot.+ ,rep.-)	95.266,42	-44.469,70
F. Provisions pour risques et charges (dot.+ , reprises -)	5.168.182,00	5.833.999,69
G. Autres charges d'exploitation	566.114,03	1.601.666,56
	22.689.448,94	23.672.559,82
RESULTATS FINANCIERS		
V. Charges Financières		
A. Charges des dettes	171.639,31	86.009,58
C. Autres charges financières	20.293,45	17.562,49
	191.932,76	103.572,07
RESULTATS EXCEPTIONNELS		
VIII. Charges exceptionnelles		
A. Amort et réduct valeur excep. sur immob. incorp. et corp.	11,28	4113,77
B. Réductions valeur sur immob. financières		
	11,28	4113,77
IMPOTS SUR LE RESULTAT		
X. A. Impôts		
RESULTATS DE L'EXERCICE A AFFECTER		
XIII. Bénéfice de l'exercice à affecter	60.932,11	53.124,39
TOTAL DES CHARGES	22.942.325,09	23.833.370,05



PRODUITS	2006	En EUR 2007
RESULTATS D'EXPLOITATION		
I. Ventes et prestations		
A. Chiffre d'affaires	6.656.011,80	6.910.251,34
D. Autres produits d'exploitation	6.299.059,81	6.727.640,70
1. Subventions dragages		4.520.957,00
	12.955.071,61	18.158.849,04
RESULTATS FINANCIERS		
IV. Produits Financiers		
B. Produits des actifs circulants	990.041,89	927.441,60
C. Autres produits financiers		
1. Subsidés en capital	3.683.184,17	3.577.495,72
2. Subvention dragages	4.128.182,00	
3. Dotation : emprunt (capital + intérêts)	1.169.621,84	1.168.082,20
4. Autres	16.223,58	1.501,49
	8.997.211,59	4.747.079,41
	9.987.253,48	5.674.521,01
RESULTATS EXCEPTIONNELS		
VII. Produits exceptionnels		
IMPOTS SUR LE RESULTAT		
X. B. Régularisations d'impôts et reprises provisions fiscales		
RESULTATS DE L'EXERCICE A AFFECTER		
XIII Perte de l'exercice à affecter		
TOTAL DES PRODUITS	22.942.325,09	23.833.370,05

ANNEXES AU BILAN ET COMPTES DE RESULTATS

AFFECTATION et PRELEVEMENTS (en milliers d'euro)					
	Exercice		Exercice précédent		
A. Bénéfice à affecter	2.222		2.183		
Perte à affecter (-)					
1. Bénéfice de l'exercice à affecter	53		61		
Perte de l'exercice à affecter (-)					
2. Bénéfice reporté de l'exercice précédent	2.169		2.122		
Perte reportée de l'exercice précédent (-)					
C. Affectation aux moyens propres					
2. À la réserve légale			-11		
3. Aux autres réserves	-3		-3		
D. Résultat à reporter					
1. Bénéfice à reporter (-)	-2.219		-2.169		
2. Perte à reporter					
III. ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES (en milliers d'euro)					
	Terrains et constructions	Installations mach. outillage	Mobilier et mat. roulant	Autres immob. corporelles	Autres immob. corporelles
a) VALEUR D'ACQUISITION					
au terme de l'exercice précédent :	120.877	2.949	2.177	1.293	4.920
mutations de l'exercice :					
- acquisitions, y compris la production immobilisée	411	82	200		4.849
- cessions et désaffectations		-16	-82		
- transferts d'une rubrique à une autre	3633				-3.633
Au terme de l'exercice	124.921	3.015	2.295	1.293	6.136
b) PLUS-VALUES					
au terme de l'exercice précédent :					
mutations de l'exercice :					
- actées					
- acquises de tiers					
- annulées					
- transferts d'une rubrique à une autre					
Au terme de l'exercice					
c) AMORTISSEMENTS ET REDUCTIONS DE VALEURS					
au terme de l'exercice précédent :	63.063	1.867	1.701	388	
mutations de l'exercice :					
- actées	4.109	105	212	65	
- reprises					
- acquis. de tiers					
- annulées	-2	-16	-80		
- transferts d'une rubrique à une autre					
Au terme de l'exercice	67.170	1.956	1.833	453	
d) VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE					
(a) + (b) - (c)					
dont mobilier et matériel roulant	57.751	1.059	462	840	6.136

IV. ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES (en milliers d'euro)	Entreprises liées	Entreprises avec lien de participa- tion	Autres Entreprises
1. Participations, actions et parts			
a) VALEUR D'ACQUISITION	691		
b) REDUCTIONS DE VALEUR	-545		
2. Créances			
a) VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE PRECEDENT			1
Mutations de l'exercice :			
additions			
remboursements			
réductions de valeur actées			
réductions de valeur reprises			
différences de change			
autres			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE			1
VI. PLACEMENTS DE TRESORERIE, AUTRES PLACE- MENTS (en milliers d'euro)	Exercice		Exercice précédent
Actions et parts			
- valeur comptable augmentée du montant non appelé			
Titres à revenus fixes			
Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit avec une durée résiduelle ou de préavis			
- d'un mois au plus		0	600
- de plus d'un mois à un an au plus			
Autres placements de trésorerie:		564	1.239
VII. COMPTES DE REGULARISATION (ACTIF) (en milliers d'euro)	Exercice		
(ventilation des montants significatifs)			
Intérêts centralisation financière		817	
autres charges		129	
VIII. ETAT DU CAPITAL	Montants en milliers EUR		Nombre d'actions
A. CAPITAL SOCIAL			
1. Capital souscrit (rubrique 100 du passif)			
- au terme de l'exercice précédent		2.277	
- modifications au cours de l'exercice			
- augmentation			
- au terme de l'exercice		2.277	
2. Représentation du capital			
2.1. Catégories d'actions			
- nominatives		2.277	1.833
2.2. Actions nominatives ou au porteur			
- nominatives			1.833
- au porteur			
B. CAPITAL NON LIBERE (rubrique 101 du passif)	Montant non appelé	Montant appelé	
Actionnaires redevables de libération			
- Région de Bruxelles-Capitale		3	
TOTAL		3	



IX. PROVISIONS POUR AUTRES RISQUES ET CHARGES (en milliers d'euro)	Exercice
Ventilation de la rubrique 163/5 du passif si celle-ci représente un montant important	
- provisions pour pensions (cotisation patronale)	0
- provisions pour gros entretien & grosses réparations	0
- autres	9.094

X. ETAT DES DETTES (en milliers d'euro) Dettes (ou partie des dettes)	Echéant dans l'année	ayant + d'1 an 5 ans au +	ayant + de 5 ans à courir
A. VENTILATION DES DETTES A L'ORIGINE A PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DUREE RESIDUELLE			
Dettes financières			
4. Etablissements de crédit	1.259	412	359
Dettes commerciales			
Acomptes reçus sur commandes			
Autres dettes	1.445	0	
TOTAL	2.704	412	359

B. DETTES GARANTIES Dettes (ou partie des dettes) garanties par	les pouvoirs publics belges	sûretés réelles sur actifs
Dettes financières		
4. Etablissements de crédit		1.166
Dettes commerciales		
Acomptes reçus sur commandes		
Dettes fiscales, salariales et sociales		
Autres dettes		
TOTAL		1.166

C. DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES	Exercice
1. Impôts	
a) dettes fiscales échues	950
b) dettes fiscales non échues	870
c) dettes fiscales estimées	0
2. Rémunérations et charges sociales	
a) dettes échues envers l'O.N.S.S.	20
b) autres dettes salariales et sociales	698

XI. COMPTES DE REGULARISATION (PASSIF) (en milliers d'euro)	Exercice
- intérêts sur l'emprunt	63

XII. RESULTATS D'EXPLOITATION (en milliers d'euro sauf C1)	Exercice	Exercice précédent
B. AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION		
dont :		
subsidés d'exploitation et montants compensatoires obtenus des pouvoirs publics	8.230	4.422
C1. TRAVAILLEURS INSCRITS AU REGISTRE		
a) Nombre total à la date de clôture	131	139
b) Effectif moyen du personnel calculé en temps plein	122,6	123,6
c) Nombre effectif d'heures prestées	190.668	172.729
C2. FRAIS DE PERSONNEL		
a) rémunérations et avantages sociaux directs	5174	5.015
b) cotisations patronales d'assurances sociales	1418	1.380
c) primes patronales pour assurances extra-légales		0
d) autres frais de personnel	168	175
e) pensions		0
C3. PROVISIONS POUR PENSIONS		
Dotation (+), utilisations et reprises (-)		
D. REDUCTIONS DE VALEUR		
1) sur stocks et commandes en cours		
2) sur créances commerciales		
actées	55	197
reprises	-99	-102
E. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
constitution	7571	5.278
utilisations et reprises	-1737	-110
F. AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION		
impôts et taxes relatifs à l'exploitation	1600	559
autres	2	7
G. PERSONNEL INTERIMAIRE ET PERSONNES MISES A LA DISPOSITION DE L'ENTREPRISE		
1. Nombre total à la date de clôture	5	
2. Nombre moyen calculé en équivalent temps plein	5,0	
Nombre effectif d'heures prestées	6.624	
Frais pour l'entreprise	411.229,97	
XIII. RESULTATS FINANCIERS (en milliers d'euro)		
	Exercice	Exercice précédent
A. AUTRES PRODUITS FINANCIERS		
- produits des actifs circulants	927	990
- subsidés accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats:		
subsidés en capital	4702	8.872
subsidés en intérêts	44	123
B. INTERETS ET CHARGES FINANCIERES PORTEES A L'ACTIF		
C. REDUCTIONS DE VALEUR SUR ACTIFS CIRCULANTS		
E. AUTRES CHARGES FINANCIERES		
- rente Ville de Bruxelles	16	18
- divers	1	2



XIV. RESULTATS EXCEPTIONNELS (en milliers d'euro)		Exercice	
A. Ventilation des AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS			
s'ils sont importants			
- reprises de provisions			
- revenus d'exploitation d'exercices antérieurs			
B. Ventilation des AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES			
si elles sont importantes			
- réductions de valeur sur immobilisation corporelle		4	
- réductions de valeur sur immobilisation financière			
XV. IMPOTS SUR LE RESULTAT (en milliers d'euro)		Exercice	
Organisme d'intérêt public soumis à l'impôt des personnes morales		0	
XVI. AUTRES TAXES ET IMPOTS A CHARGE DE TIERS (en milliers d'euro)		Exercice	Exercice précédent
A. Taxe sur la valeur ajoutée, taxes d'égalisation et taxes spéciales portées en compte			
1. à l'entreprise (déductibles)		2697	2.632
2. par l'entreprise		3849	3.469
B. Montants retenus à charge de tiers, au titre de :			
1. précompte professionnel		1363	1.299
2. précompte mobilier			
XVII. DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN (en milliers d'euro)		Exercice	
Biens et valeurs détenus par des tiers en leur nom mais aux risques et profits de l'entreprise, s'ils ne sont pas portés au bilan :			
Caisse des dépôts et consignations		16	
Caisse des dépôts et consignations CSC		1.081	
Garanties bancaires		1.201	
Engagement d'acquisition et de cession d'immobilisations			
Débiteurs pour engagements de cession		1.189	
Engagement de cession		1.189	
XIX. RELATIONS FINANCIERES AVEC LES ADMINISTRATEURS ET GERANTS		Exercice	
D. Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable :			
aux administrateurs et gérants		69	

Numéro sous lequel l'entreprise est inscrite à l'Office National de Sécurité Sociale: 930149-48

A. TRAVAILLEURS INSCRITS AU REGISTRE DU PERSONNEL

1. Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent

	Codes	1. Temps plein (exercice)	2. Temps partiel (exercice)	3. Total (T) ou total en équivalent temps plein (ETP) (exercice)	4. Total (T) ou total en équivalent temps plein (ETP) (exercice précédent)
Nombre moyen de travailleurs	100	114,9	19,6	122,6 (ETP)	113,6 (ETP)
Nombre effectif d'heures prestées	101	179.622	11.046	190.668,00 (T)	172.729 (T)
Frais de personnel (en euro)	102	6.147.703,99	613.545,71	6.761.249,70	6.569.917 (T)

2. A la date de clôture de l'exercice

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalent temps plein
a. Nombre de travailleurs inscrits au registre du personnel	105	110	21	118,3
b. Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110	99	21	107,3
Contrat à durée déterminée	111	5		5
Contrat de remplacement	113	6		6
c. Par sexe				
Homme	120	77	12	83
Femme	121	33	9	35,3
d. Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130	6		6
Employés	131	63	13	67,6
Ouvriers	132	41	8	44,7

D. INTERIMAIRES ET PERSONNES MISES A LA DISPOSITION DE L'ENTREPRISE

Au cours de l'exercice	Code	Intérimaires	Personnes mises à la disposition de l'entreprise
Nombre moyen	150	1	4
Nombre effectif d'heures prestées	151	288	6.336
Frais pour l'entreprise (en euros)	152	9.792	401.437,97

II TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

A. ENTREES	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalent temps plein
1. Nombre de travailleurs inscrits au registre du personnel au cours de l'exercice	205	2		2
2. Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	210			
Contrat à durée déterminée	211	1		1
Contrat de remplacement	213	1		1

		Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalent temps plein
3. Par sexe et niveau d'études					
Homme	Primaire	220			
	Secondaire	221			
	Supérieur non universitaire	222			
	Universitaire	223	1		1
Femme	Primaire	230			
	Secondaire	231	1		1
	Supérieur non universitaire	232			
	Universitaire	233			

B. SORTIES		Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalent temps plein
1. Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite au registre du personnel au cours de l'exercice					
		305	10		10
2. Par type de contrat de travail					
	Contrat à durée indéterminée	310	3		3
	Contrat à durée déterminée	311	7		7
	Contrat de remplacement	313			
3. Par sexe et niveau d'études					
Homme	Primaire	320	5		5
	Secondaire	321	2		2
	Supérieur non universitaire	322			
	Universitaire	323	1		1
Femme	Primaire	330			
	Secondaire	331	1		1
	Supérieur non universitaire	332			
	Universitaire	333	1		1
4. Par motif de fin de contrat					
	Pension	340	1		1
	Prépension	341			
	Licenciement	342	3		3
	Autre motif	343	6		6

III MESURES EN FAVEUR DE L'EMPLOI		Codes	Nombre de travailleurs	Equivalent temps plein	Avantage financier (en euro)
1. Mesures comportant un avantage financier					
	1.8. Prépension conventionnelle à mi-temps	411	4	0,87	
	1.9. Interruption complète de carrière	412	2	1,5	4.000
	1.10. Réd. des prest. de travail (pause-car mi-t)	413	2	1	
2. Autres mesures					
	2.1. Contrat de première expérience prof.	500	10	5,5	
TOTAL DE L'EXERCICE					
TOTAL DE L'EXERCICE PRECEDENT					

IV FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS		Codes	Nombre de travailleurs	Nombre d'heures	Coût (en euro)
Hommes		580	81	4670	59.963
Femmes		581	32	2120	26.482

RÈGLES D'ÉVALUATION



1. PRINCIPES GÉNÉRAUX

Les règles d'évaluation sont établies conformément aux articles 28 à 81 de l'Arrêté Royal du 30 janvier 2001 relatif aux comptes annuels des entreprises.

2. RÈGLES PARTICULIÈRES

Immobilisations corporelles

Aucune des immobilisations corporelles n'a fait l'objet de réévaluation durant l'exercice 2007 ; Elles sont comptabilisées à leur prix d'acquisition ou de revient.

Amortissements

Les amortissements sont calculés suivant les normes en la matière (A.R. du 30/01/01). Ils consistent en un amortissement linéaire sans maintien d'une valeur résiduelle (c.à.d. avec maintien d'une valeur résiduelle de 0 %). Les amortissements pratiqués pendant l'exercice 2007 (Décision du Conseil d'Administration du 25/04/2003) le sont selon les taux suivants :

Ouvrages d'art	2%
Bâtiments administratifs	3%
Bâtiments et installations industriels	5%
Gros outillage	10%
Matériel d'exploitation (groupes électrogènes, pont)	10%
Mobilier de bureau	10%
Petit matériel (aspirateurs, petits compresseurs,...)	20%
Véhicules	20%
Matériel publicitaire et informatique	33%
Matériel de haute technologie (gsm, fax, postes de tel.)	33%
Immobilisations incorporelles	33%

Immobilisations financières

Les participations enregistrées à leur valeur nominale sont maintenues pour cette valeur aussi longtemps qu'une variation de valeur durable n'est pas constatée.

Créances à un an au plus

Les créances commerciales sont enregistrées à leur valeur nominale. Une réduction de valeur est appliquée lorsque la valeur de réalisation à la date du bilan est inférieure à la valeur comptable.

La règle adoptée pour les créances douteuses est la suivante :

- Créances en retard de six mois à un an : réduction de 25 %
- Créances en retard d'un an à un an et demi : réduction de 50 %
- Créances en retard de plus d'un an et demi : réduction de 100 %

Provisions

Pour les grands travaux périodiques de dragages, une provision est annuellement prélevée tenant compte de l'importance de la charge qui devra être supportée au cours des prochaines années.

En 2007, en plus de la dotation annuelle prévue par le contrat de gestion (2.520.957 EUR), une dotation complémentaire de 2.000.000 EUR a été octroyée au Port.

De même, des provisions destinées à prévenir le coût éventuel de litiges relatif à des sites pollués et ont été comptabilisées en 2004 et 2005, un ajustement en 2006 et 2007 pour un litige relatif aux prises d'eau.

Comptes de régularisation

Afin que le compte de résultats reflète aussi fidèlement que possible le résultat de l'exercice, les charges encourues et non échues, de même que les produits acquis et non reçus à la date de clôture du bilan, sont comptabilisés en comptes de régularisation.

Garantie de la Région de Bruxelles-Capitale

La Région de Bruxelles-Capitale a accordé sa garantie pour le remboursement du principal, des intérêts et frais afférents à l'emprunt contracté pour les travaux de dragages effectués en 1993-94 et un remboursement à la Région Flamande. Elle nous les rembourse via la dotation annuelle.

Bilan social

Il convient, pour l'interprétation du bilan social, de noter que ce dernier concerne, conformément à la réglementation en la matière, le personnel contractuel et statutaire.

COMPOSITION DU CAPITAL AU 31 DÉCEMBRE 2007

En EUR

Exercice 2007

CAPITAL SOUSCRIT

Région de Bruxelles-Capitale	1.321.614,22
Ville de Bruxelles	760.487,75
Brinfin S.A.	83.453,85
Molenbeek-Saint-Jean	30.565,27
Schaerbeek	20.748,69
Saint-Gilles	16.509,71
Anderlecht	14.873,61
Saint-Josse-Ten-Noode	12.493,83
Ixelles	11.279,16
Koekelberg	3.346,56
Etterbeek	1.239,47
	2.276.612,12

CAPITAL NON APPELÉ

3 ^{ème} complément souscrit par la Région de Bruxelles-Capitale (275.161,81 - 3.377,67 = 271.784,14)	-3.377,67
---	-----------

CAPITAL

2.273.234,45

